

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 22.06.2022

. d'affichage : 05.07.2022

N° de la délibération : 2022-149

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 47

. votants : 59

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de MESNIL-SAINT-NICAISE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. DE WITASSE THEZY Charles, DOUTART Jean-Luc, FRIZON Hervé, RICHARD Jean-Edouard, Mmes LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, M. ORIER Francis, Mmes CHAPUIS-ROUX Elodie, POLIN Justine, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, MM. MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à M. LEFEVRE Philippe.

Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. HAY Francis.

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.

Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.

M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M. URIER Francis.

M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SALOME André.

Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ACQUAIRE Alain.

M. DE WITASSE THEZY Charles était représenté par M. GRIFFON Patrice, suppléant.

M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LARDOUX.

OBJET :

**COMITE DES ŒUVRES SOCIALES**  
**ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022**

Le Comité des Œuvres Sociales des agents de la Ville de HAM, du CCAS et de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est une association qui a pour but :

. de créer et assurer des liens d'amitié, de fraternité entre les agents par l'organisation et le pourvoi aux frais des manifestations organisées de toute nature (repas, festivités, excursions, voyages...),

. d'améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des familles des agents par l'octroi d'allocations à l'occasion de naissances, mariages, décès, retraites...

. de subvenir aux besoins d'un agent ou de sa famille en cas de difficultés.

L'association est composée de membres adhérents (actifs ou retraités).

Le montant total du budget prévisionnel 2022 est de 16.622,00 €.

Vu la demande de subvention présentée par le C.O.S. des agents de la Ville de HAM, du CCAS et de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accorde au titre de l'année 2022, à cette association, la subvention de fonctionnement suivante :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDEE AU TITRE DE L'ANNEE 2022
C.O.S. de la ville de HAM, du CCAS et de la CCES	3 300 €

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

